



ASSOCIATION NONVITCHA

Organisation Apolitique et non Confessionnelle
Arrêté Local N°1291 /APA du 06/09/1933 Gouverneur de Danhomey
Récépissé de déclaration des Modifications N°9/027/PDM/SGD/STCCD
de la Préfecture de Lokossa du 16-06-2023
Fraternité-Solidarité-Progrès "Maintenons la Flamme de Nonvitcha toujours allumée"

MESSAGE DU PRESIDENT

N° 156 /2026/NVT/BEF/SG/SAP/CO

Chers frères et sœurs,

- Membres du Conseil Fédéral de Nonvitcha,
- Membres du Bureau Exécutif Fédéral de Nonvitcha,
- Présidents des Sections de Nonvitcha du Bénin et de la Diaspora.

Dans le cadre de la commémoration de la 105^e édition de Nonvitcha, il est procédé à une commande complémentaire du tissu imprimé et dédié à ladite édition, en vue de donner satisfaction aux frères et sœurs des communautés Xwla, Xwela ainsi qu'aux Sympathisants qui n'ont pas été servis au cours du premier arrivage.

Le prix de vente du tissu est fixé et maintenu à **20 000 FCFA la pièce de douze (12) yards** et à **10 000 FCFA la demi-pièce de six (6) yards** sur toute l'étendue du territoire national.

Le tissu de la nouvelle commande sera mis en vente à partir du **15 mai 2026** au niveau des points de distribution ci-après. Il s'agit de :

1- Section de Cotonou :

- a- Sièges de l'Association à Mènonin, Tél : 01 97 39 26 15
- b- Sièges de la Section de Cotonou à Akpakpa, Tél : 01950514 14
- c- Maison Rita KOUASSI RANDOLPHE, sise à Cocotomey Zounga, Tél : 01 95 05 90 19

2- Section de Grand-Popo : Place Nonvitcha, Tél : 01 67 75 37 28

3- Section de Calavi, Tél : 01 97 15 63 01

4- Section de Ouidah, Tél : 01 60 70 26 15

5- Section de Comé, Tél : 01 97 16 81 08

6- Section de Lokossa, Tél : 01 97 12 90 19

7- Section de Porto-Novo, Tél : 01 97 83 76 55

8- Section de Houliou, Tél : 01 51 56 59 29.

Les points de vente ainsi créés sont sous la responsabilité directe et exclusive des Présidents des Sections concernées, à l'exception de celui de Cotonou qui dépend de Monsieur HOUNKPONOU Germain, Madame KOUASSI RANDOLPHE Rita et Monsieur AGBOESSI Michel.

Les Présidents des Sections concernées sont tenus responsables de toute spéculation éventuelle sur la vente dudit tissu constatée sur leur territoire de compétence et de tout discrédit qui en découlerait pour Nonvitcha. Le tissu relevant de la commande complémentaire ne doit faire l'objet d'aucune cession à un revendeur ou revendeuse à l'intérieur du pays ou de la diaspora.

Le Président du Bureau Exécutif Fédéral saisit l'occasion pour présenter les sincères excuses de l'Association Nonvitcha à tous et à toutes, pour les divers désagréments subis, en raison de la spéculation actuellement enregistrée au titre de la vente du tissu de la 105^e édition de Nonvitcha.

Par ailleurs, le Président du Bureau Exécutif Fédéral de Nonvitcha profite de cette même occasion pour souhaiter, une fois encore, une bonne fête aux frères et sœurs du pays et de la diaspora ainsi qu'aux sympathisants de Nonvitcha.



Norbert KASSA

Président du Bureau Exécutif Fédéral